

Nous améliorons votre quotidien

RUE GERBERT
Janvier 2018

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du programme pluriannuel des travaux de voirie et suite à la réunion de concertation des usagers du 24 janvier dernier, la communauté urbaine du Grand Reims va procéder à la **requalification des espaces publics de la rue Gerbert, dans sa partie comprise entre le boulevard de la Paix et la rue Ponsardin**. Dans la continuité des inspections techniques visant à vérifier la présence éventuelle de cavités souterraines, et en amont des travaux de voirie, les réseaux d'assainissement seront rénovés **à compter du 5 février prochain**, pour une durée estimée à 10 semaines.

Au préalable des travaux de rénovation des réseaux, et **en prévision de leur renouvellement, les arbres seront abattus à partir du 1^{er} février 2018 sur une durée de 3 jours**.

Les travaux s'ordonneront de la manière suivante :

- **étape 1 : tronçon entre le boulevard de la Paix et la rue Ponsardin** : les prestations d'assainissement débuteront **à partir du 05 février prochain pour une durée estimée à cinq semaines**, concernant la reprise des réseaux d'eaux usées des deux côtés situés sous les trottoirs (hors aléas techniques ou intempérie).
- **étape 2 : tronçon entre la rue du Barbâtre et la rue Ponsardin** : les travaux d'assainissement se poursuivront pendant chaque période des vacances scolaires, **à partir du 26 février prochain pour une durée estimée à cinq semaines**, concernant la reprise du réseau d'eaux usées sous chaussée et la reprise de plusieurs branchements sur le réseau des eaux pluviales.
- **étape 3** : les travaux de voirie de la rue Gerbert, sur la portion située entre le boulevard de la Paix et la rue Ponsardin, seront planifiés pendant la période de congés estivaux de juillet à août 2018. Une information spécifique de cette opération sera élaborée auprès des habitants sur les détails du phasage de ces travaux. Le parti-pris d'aménagement a été validé dernièrement en concertation avec les riverains présents :

Les trois voies seront conservées et dimensionnées pour assurer les liaisons inter-quartier. Le stationnement sera disposé de manière unilatérale des deux côtés de la voie, aménagé en « banquette » de 2.20 m de large améliorant l'insertion sur cet axe important de circulation.

Celui-ci sera optimisé entre le repositionnement des arbres et les sorties de garages existantes. Par ailleurs, deux pistes cyclables seront disposées de chaque côté, pour assurer la continuité du réseau cyclable.

.../...



TRAVAUX

.../...

Circulation et stationnement :

Pour des raisons de sécurité du personnel et des usagers, des restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place en fonction de l'avancement des travaux.

Le stationnement sera interdit des deux côtés sur la voirie et localement par tronçon le temps des interventions.

Pour l'étape 1, la circulation générale sur la rue Gerbert sera maintenue à double sens. Cependant, une voie de circulation sera neutralisée tout le long du chantier. La rue Ponsardin pourra être ponctuellement fermée à la circulation lors de l'intervention sur le réseau au niveau de l'intersection avec la rue Gerbert.

Pour l'étape 2, les travaux seront réalisés en sens unique de circulation, de la rue du Barbâtre vers et jusqu'au boulevard de la Paix.

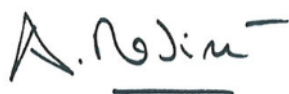
Pour l'ensemble des étapes, le cheminement des piétons sera préservé sur les trottoirs.

L'accessibilité des secours et des services techniques sera toujours maintenue.

Collecte des Déchets :

Les horaires de collectes pouvant être avancés pendant les travaux, il est demandé de sortir les bacs la veille du jour habituel de ramassage et de les retirer en dehors des jours de collecte.

Nous vous remercions de votre compréhension face à la gêne occasionnée par ces travaux permettant d'améliorer votre cadre de vie. Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.



Arnaud ROBINET
Maire de Reims
Vice-président du Grand Reims
délégué aux voiries rémoises



Laure MILLER
Adjointe au maire de Reims déléguée
aux espaces publics